



# INFORMATIONS CONCERNANT

Les seuils de l'usure applicables en fonction des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du trimestre précédant la période d'application.

## Catégories de financement

Seuil de l'usure  
Source : Banque de France

### 1) Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-36 du code de la Consommation (prêts immobiliers)

%

■ Prêt à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	3,12
■ Prêt à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et moins de 20 ans	3,09
■ Prêt à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	3,25
■ Prêt à taux variable	2,83
■ Prêt relais	3,33

### 2) Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-36 du code de la Consommation (crédits de trésorerie)

%

■ Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1 524 euros*	20,60
■ Prêts personnels et autres prêts	
- d'un montant supérieur à 1 524 euros et inférieur à 3 000 euros	20,60
- d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur à 6 000 euros	13,12
- d'un montant supérieur à 6 000 euros	6,40

### 3) Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

%

■ Découverts en compte	13,69
------------------------	-------

## Catégories de financement

Seuil de l'usure  
Source : Banque de France

### 4) Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité commerciale, artisanale, industrielle, agricole

%

■ Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	5,81
■ Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	2,23
■ Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	2,45
■ Découverts en compte	13,69
■ Autres prêts d'une durée initiale inférieure à 2 ans	2,21

## Divers

### Taux Marché Monétaire

%

■ TRCAM	3,60
---------	------

**PERIODE D'APPLICATION**  
**3<sup>e</sup> TRIMESTRE**  
**du 01/07 au 30/09/2017**

\* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.